

Le Conseil d'Etat, défenseur de la laïcité et de l'égalité des sexes

Le 27 juin 2008, le conseil d'état a rendu un jugement historique. Son refus d'accorder la nationalité française à une femme marocaine s'appuie sur le fait qu'elle porte la burqa et que cela constituerait un « défaut d'assimilation ».

Le Conseil d'Etat justifie sa décision : cette femme « a adopté, au nom d'une pratique radicale de sa religion, un comportement en société incompatible avec les valeurs essentielles de la communauté française et notamment le principe d'égalité des sexes ».

Ce jugement a été largement répandu dans la presse depuis le 11 juillet (article du MONDE).

Les laïques s'en réjouissent, il suffit de parcourir les divers articles du net consacrés à ce sujet.

Mais pourquoi tant de réactions ?

Revenons un peu en arrière.

Qu'est ce que la burqa et que représente-t-elle ?

La burqa est un voile qui cache entièrement la femme musulmane qui le porte. Ce morceau de tissu est un symbole religieux mais avant tout politique.